

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 MARS 1894.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1894 (1).

AMENDEMENT PRÉSENTÉ PAR M. HEUVELMANS.

ART. 10.

Porter le chiffre de 2,395,940 francs à 2,401,940 francs.

Cette majoration de 6,000 francs a pour but de faire face au traitement d'un second greffier adjoint à nommer près le tribunal de commerce d'Anvers.

FLOR. HEUVELMANS.

AUG. DELBEKE.

CHARLES ULLENS

(1) Budget, n° 117, IV (session de 1892-1895).
Budget amendé, n° 6, IV.
Amendements, nos 14 et 114
Rapport, n° 105